

BOURSES ETUDIANTS



CONDITIONS, REGLES & PROCEDURES AU 2014-2015

CONDITIONS D'ELIGIBILITE A LA BOURSE DE LA FONDATION HEM :

- Revenus des parents (ou tuteurs légaux) \leq **10 000 Dirhams net par mois**
- Réussir le concours de HEM avec minimum **12/20 SESSION DE JUIN OU JUILLET UNIQUEMENT**
- **Réussir l'entretien oral** (au delà de l'épreuve orale du concours de HEM)

REGLES GENERALES D'OCTROI DE LA BOURSE :

- **Crédit bancaire de 20 000 Dirhams /an** (sur 5 ans) : obligatoire pour tout le monde.
La Fondation HEM fait le relai entre le bachelier et la banque.
- Revenus des parents (ou tuteurs légaux) :
 - ✓ **Si \leq 5 000 Dirhams : bourse complète** (100% du reliquat des frais d'études, en l'occurrence 48 000 Dh pour l'AU 2015-2016)
 - ✓ **si $>$ 5 000 et \leq 10 000 Dirhams : trois quart de bourse** (75% du reliquat des frais d'études, en l'occurrence 36 000 Dh pour l'AU 2015-2016)
- La bourse est suspendue en cas de redoublement, sauf décision contraire de la commission Fondation HEM.

UNE PROCEDURE EN TROIS ETAPES :

ETAPE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER FINANCIER

Le candidat souhaitant postuler à la bourse dépose un dossier complet à l'administration du Campus HEM où il a passé le concours, **au plus tard le vendredi 31 juillet 2014 avant 16h00**, avec :

- Une demande manuscrite de bourse
- Justificatifs des revenus des parents (ou tuteurs légaux) :
 - Attestations de salaire des parents du candidat (ou tuteurs légaux)
 - Fiches de paie des 3 derniers mois des parents (ou tuteurs légaux)

- Relevés bancaires des 3 derniers mois des parents (ou tuteurs légaux)
- Attestation de sans emploi pour les parents sans emploi
- Justificatifs de la pension pour les retraités
- Certificat de non imposition des parents (ou tuteurs légaux)
- Pour les commerçants ou artisans :
 - Un extrait du registre de commerce
 - Un certificat d'imposition délivré par les perceptions intéressées
- Une déclaration sur l'honneur fournie par les parents (ou tuteurs légaux) attestant de la conformité des pièces fournies et précisant le montant global de leurs revenus avec signature(s) légalisée(s).

Toute fausse déclaration entraînera l'arrêt de la bourse, l'exigence du remboursement des sommes perçues et, si besoin est, le recours à toutes voies légales possibles pour ce faire.

ETAPE 2 : ENTRETIEN ORAL

Le candidat dont le dossier financier est recevable est convoqué à un entretien oral de motivation dans le Campus HEM où il a passé le concours de HEM.

ETAPE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CREDIT

Le candidat ayant réussi l'oral dépose un dossier de crédit complet à l'administration du Campus où il a passé le concours de HEM. Ce dossier de crédit doit comporter les pièces suivantes :

- Copie du dernier diplôme permettant l'accès aux établissements agréés par l'Etat
- Attestation de réussite au concours d'accès à HEM
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale du candidat
- Autorisation du tuteur permettant à l'étudiant mineur de contracter le crédit
- Copie de la carte d'identité nationale de la caution (parents ou tuteurs légaux)
- Attestation du revenu de la caution / surface patrimoniale (parents ou tuteurs légaux)
- Ordre de virement irrévocable en faveur de l'établissement choisi pour le virement des débloques du prêt